

Agenda

Pour mémoire

Du 4 au 6 septembre

Séminaire des formateurs « groupe lourd ».

Du 9 et 10 septembre

Formation continue au module « harmonisation des pratiques d'évaluation B » à destination des agents du Calvados

23 septembre

Formation continue au module « gestion des conflits » à destination des agents de la Seine-Maritime.

24, 26 et 30 septembre :

Formation continue au module « déontologie » à destination des agents des DDT 87, 84 et 69.

À venir

Du 30 septembre au 6 décembre

Formation continue de la filière « éducation routière » aux qualifications à l'évaluation des candidats aux catégories du groupe lourd.

18, 24 et 25 octobre

Formation continue des experts en automobile au contrôle des « véhicules endommagés » (Lille, Toulouse).

Du 3 au 4 décembre

Formation continue au module « améliorer ses pratiques d'animation » à destination des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière (Lyon).

LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication :
Carole DABRIGEON
Assistante Communication :
Nathalie VIDOT
Conception : Renaud Scapin

INSERR

122, rue des Montapins
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
Tél : 03.86.59.90.59
Fax : 03.86.59.53.82
www.inserr.fr

Actualités

ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

Depuis plusieurs années, Le syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) développe des compétences

allant bien au-delà de sa mission originelle (distribution d'énergie).

Le SDEY participe durablement à l'aménagement des communes et à la réussite de la transition énergétique.

Dans le cadre de sa démarche Iso 9001 puis 14001, le SDEY s'est engagé dans des actions concrètes pour sensibiliser son personnel à la sécurité routière. En effet, l'utilisation des véhicules du SDEY dans tout le département mérite que les agents soient impliqués dans une démarche sécuritaire tout au long de l'année.

Pour cela, le SDEY a programmé la formation de quinze agents du 18 au 20 juin 2019. Cette formation a permis à chacun d'évaluer les risques encourus lors de la conduite d'un véhicule. Ainsi, durant une journée, tous les agents ont pu expérimenter des pratiques de conduite responsable.



LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES PSYCHOLOGUES

Depuis cet été, l'INSERR est enregistré par la DSR pour dispenser la formation des psychologues chargés des examens psychotechniques.

Deux arrêtés du 18 janvier 2019 ont précisé les conditions et le contenu de l'examen psychotechnique, ainsi que la formation des psychologues qui en sont chargés. Cette formation devient obligatoire pour l'ensemble des psychologues.

Fort de son expertise et notamment de trois études menées sur le sujet, l'institut a confié l'ingénierie pédagogique de cette formation au groupe de travail en charge des études récentes

sur le comportement du conducteur et la formation des conducteurs réitérants. Cette nouvelle formation s'appuie sur des recommandations scientifiques récentes concernant les aptitudes à contrôler, le choix des tests en fonction des différentes problématiques rencontrées dans le cadre de l'aptitude à la conduite (problèmes de comportement, de handicap, problèmes neurologiques etc.). Les formateurs intervenant pour le compte de l'INSERR sont des psychologues agréés pour la formation des conducteurs contrevenants, spécialisés de longue date dans la passation des examens psychotechniques.

Contenu de la formation initiale :

Le premier module de formation insistera sur la mission du psychologue dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite, le cadre réglementaire et l'organisation administrative de l'examen psychotechnique ainsi que sur les principaux facteurs de risques liés à la commission d'infraction et les aptitudes mobilisées dans l'activité de conduite.

Le second module de formation se centrera sur le choix des tests en fonction de leurs qualités psychométriques et des profils des candidats, sur la trame de l'entretien et la rédaction du compte-rendu.

Méthodes :

La formation alternera des méthodes magistrales à des fins de connaissance et des méthodes interactives afin d'améliorer les savoir-faire des participants et de répondre à leurs attentes.

Organisation :

Un premier calendrier de formation est mis en place jusqu'à la fin de l'année 2019. Il est disponible sur le site web de l'INSERR. Le coût de la formation est de 531 € TTC pour la formation initiale et de 210 € TTC pour la formation continue, des prises en charge sont possibles auprès des OPCO.

Pour toute demande d'information complémentaire, Marie Saffray, responsable administrative des formations est joignable au 03 86 59 90 56

ou par mail : marie.saffray@inserr.fr

- LYON : du 9 au 10 octobre 2019
- NANTES : du 16 au 17 octobre 2019
- PARIS : du 30 au 31 octobre 2019
- ROUEN : du 13 au 14 novembre 2019



Après 29 ans en qualité d'assistante de direction à l'Éducation nationale, j'ai souhaité faire une reconversion professionnelle. Il était temps pour moi d'effectuer une mobilité par le biais d'un détachement.

Après un bilan de compétences qui me donnait déjà une orientation, mon choix s'est porté vers le métier d'inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière. J'apprécie d'être au contact avec les candidats. Par ailleurs, il est très important de faire comprendre que la sécurité routière est essentielle dans notre vie quotidienne.

La formation est longue, dense, avec aussi un stress omniprésent. Cela demande beaucoup de travail avec énormément de concentration pour aborder dans les meilleures conditions les évaluations.

S'agissant des locaux, ils sont accueillants. Les différents travaux effectués embellissent les lieux. Il est agréable et fortement pratique d'y être hébergé.

S'agissant des personnels de l'INSERR, ils sont disponibles, souriants et à l'écoute de nos demandes et de nos besoins. Un grand merci à tous et plus particulièrement à Céline et à Marie-Christine.

S'agissant des stagiaires, l'ambiance est bonne, conviviale et soudée. Après les évaluations, il était agréable de se retrouver autour d'un verre ou dans un restaurant nivernais en toute « simplicité », pour échanger nos pratiques et aussi se libérer un peu de la pression.

En conclusion, j'ai passé de bons moments et je garde un agréable souvenir de ma formation à l'INSERR, ainsi que de mon séjour à Nevers.

Le cas échéant, je ne verrai que des avantages à y revenir pour suivre d'autres formations, et pourquoi pas, dans quelques années, y revenir comme formatrice...

Céline DARTOIS - IPCSR.09.2018

Rentrée 2019 de la filière « éducation routière »



LES DÉLÉGUÉS au permis de conduire et à la sécurité routière

Les sept stagiaires délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) ont rejoint l'institut pour suivre leur formation initiale le 19 août 2019.

Une femme et six hommes composent cette promotion. La moyenne d'âge s'élève à 48 ans (de 35 à 61 ans).

La promotion est composée de trois délégués en liste d'aptitude, un délégué en détachement, deux délégués issus du concours externe et un délégué du concours interne 2018. Aucun concours n'a été organisé pour 2019. Ils rejoindront leur département d'affectation en mars 2020.



LES INSPECTEURS du permis de conduire et de la sécurité

Quarante-et-un stagiaires inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) sont entrés en formation initiale à l'institut le 2 septembre 2019 au titre du recrutement 2019.

25 femmes et 26 hommes composent cette session.

La moyenne d'âge s'élève à 37 ans (de 25 à 58 ans).

63 % d'entre eux sont issus du recrutement par voie de concours externe ;
63 % d'entre eux sont issus de l'enseignement de la conduite.

Ils suivront leur formation initiale jusqu'au 20 décembre prochain et entreront ensuite en stage pratique.

À noter que la formation initiale des IPCSR s'appuie sur le décret n° 2017-466 du 31 mars 2017 modifiant le décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière qui supprime, notamment, la condition de détention du permis A2 pour les candidats au concours d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière à compter de la promotion 2018.

Une formation à la conduite des motocyclettes de la catégorie A2 du permis de conduire et la présentation aux épreuves pratiques en vue de l'obtention du permis de conduire correspondant sont donc prévues. Douze stagiaires sont concernés.



**Vous souhaitez communiquer sur la lettre
mensuelle de l'INSERR, contactez-nous
info@inserr.fr**